



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la greffière-trésorière adjointe :

Que lors de la séance du conseil tenue le 16 mai 2022, un avis de motion accompagné du projet de règlement # 308-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux et abrogeant le règlement numéro 263-2018 a été donné;

Que ce Règlement a pour but d'énoncer de nouvelles règles déontologiques devant guider la conduite des employés, pour respecter les exigences prévues à l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et déontologie en matière municipale;

Que le conseil municipal adoptera le règlement # 308-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux et abrogeant le règlement # 263-2018, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 6 juin 2022 à 20 h, à la salle Multifonctionnelle.**

Donné à Caplan, ce 19 mai 2022.

La greffière-trésorière adjointe,

Céline Leblanc Méthot